

Challenge des Clubs Formateurs

Règlement

SAISON 2025/2026

Article 1

Le Challenge des Clubs Formateurs du Val d'Oise prend en compte les résultats du Critérium Fédéral, du Challenge Bernard Jeu, du Championnat des Jeunes, des Tournois Poussins, des Tournois des 1ères Balles, les sélections, les formations (Entraîneurs-Arbitres-Dirigeants) sur présentation d'une facture, le Classement par catégorie, la Progression annuelle, ainsi que le développement des féminines dans les catégories jeunes.

Article 2

Chaque club sera crédité de **5** points pour chaque licence traditionnelle ou promotionnelles filles dans toutes les catégories jeunes. Par exemple, un club ayant 2 poussines, 2 cadettes et 1 junior fille en licence traditionnelle ou promotionnelle marquera donc **25** points.

Article 3

Un(e) jeune (-18 ans), suite à une mutation, marquera sur les différentes compétitions nommées dans l'article 1, dans la première année **50%** de points pour son ancien club **et 50%** de points pour son nouveau club avec la condition d'avoir passé en moins **deux ans** dans son ancien club. Un(e) jeune (-18 ans), n'ayant passé qu'une seule année dans son ancien club, le nouveau club se verra attribué 50% de points.

Article 4

Un bonus de **20** points sera accordé à chaque club qui intégrera dans sa plus haute division du championnat par équipes (filles et garçons) un(e) jeune -18 ans, issu du club (première et seule licence au club), avec la condition qu'il (elle) soit présent(e) sur un minimum de huit feuilles de rencontre à l'année.

Article 5

Au Challenge Bernard JEU Départemental, **10** pts seront attribués pour chaque club représenté. Un bonus de **150** pts sera attribué au 1^{er} du Bernard JEU Régional, **100** pts au 2^{ème} et **50** pts au 3^{ème}.

Article 6

Au Critérium Fédéral, à partir de la N2 en benjamins et minimes, une montée dans la catégorie d'âge supérieure, (puisqu'il n'y a plus de N1), marquera les points de la N1 dans notre grille.

Article 7

Le bonus **points** du classement, par catégorie d'âge, est donné à toutes les catégories, filles et garçons (hormis les poussins) avec la condition d'avoir minimum 501 points au classement national. Le classement pris en compte est celui du début du mois de juin ; et ce sur chacune des catégories jeunes et en fonction du classement départemental.

Article 8

Le bonus de la progression annuelle sera accordé aussi suite au classement national du mois de juin.

Article 9

Pour encourager la pérennisation des postes dans les clubs et inciter les entraîneurs à se former dans la filière fédérale, un bonus sera attribué chaque année aux entraîneurs diplômés en exercice dans le Val d'Oise. La condition principale est que l'entraîneur exerce un minimum de 6h par semaine dans le club. Si un entraîneur effectue des heures dans plusieurs clubs, le club où il exerce le plus d'heure sera retenu. Bonus attribué après la réception d'une attestation par le président du club.

Article 10

Un bonus de **5** points sera accordé à chaque club représenté aux réunions des entraîneurs ; soit par la présence d'un bénévole, d'un dirigeant ou d'un entraîneur du club.

Article 11

En cas d'égalité à l'issue du classement final, les clubs partageront les gains.

BARÊME CHALLENGE

Tournois Poussins	
1er	15 pts
2ème	10 pts
3ème et 4ème	5 pts
Place 5 à 8	3 pts
Présence	1 pt

Tournois 1ères Balles	
1er	20 pts
2ème	15 pts
3ème et 4ème	10 pts
Place 5 à 8	5 pts
Présence	1 pt
15 pts de bonus au club le mieux représenté, 10 pts au 2ème et 5 pts au 3ème	

Championnats des Jeunes (Finales départementales D1)	
1 ^{er}	40 pts
2ème	30 pts
3	20 pts
4	10 pts
N.B : + 15 pts Pour le club ayant le plus d'équipes engagées, +10 pts pour le 2ème, +5 pts pour le 3ème	

SELECTIONS	
Sélection départementale (Interdépartementaux, Minicom's, EMC, Namur, autres)	10 pts
Sélection Régionale (Championnats de France des régions, EMC, GRD, autres)	20 pts
Sélection Nationale (Equipe de France Jeunes, GFD, EMC)	30 pts
N.B : Toutes les sélections sont comptabilisées	

Challenge Bernard JEU Art. 5	
1 ^{er} au challenge général	400 pts
2ème	350 pts
3ème	300 pts
4ème	250 pts
5ème	200 pts
6ème	160 pts
7ème	125 pts
8ème	100 pts
9ème	75 pts
10ème	50 pts

Critérium Fédéral Art. 6	
N1	15 pts
N2	10 pts
R1	5 pts
R2	1 pts
Points attribués par tour et par joueur	

Classement par catégorie Art. 7	
1 ^{er}	25 pts
2ème	22 pts
3ème	19 pts
4ème	17 pts
5ème	15 pts
6ème au 10ème	10 pts
11ème au 15ème	5 pts

Progression annuelle Art. 8	
+500 pts	50 pts
+400 pts	30 pts
+300 pts	20 pts
+200 pts	10 pts

Diplômes Entraîneurs Art. 9	
DES JEPS, BE2	40 pts
DE JEPS	25 pts
BP JEPS, BE1	15 pts
CQP	5 pts

CRITERIUM FEDERAL JEUNES					
Finales Départementales		Finales Régionales		Championnats de France	
1 ^{er}	30 pts	1 ^{er}	80 pts	1 ^{er}	300 pts
2 ^{ème}	20 pts	2 ^{ème}	60 pts	2 ^{ème}	250 pts
3 ^{ème} et 4 ^{ème}	15 pts	3 ^{ème} et 4 ^{ème}	40 pts	3 ^{ème} et 4 ^{ème}	200 pts
5 à 8 ^{ème}	10 pts	5 à 8 ^{ème}	30 pts	5 à 8 ^{ème}	150 pts
9 à 16 ^{ème}	3 pts	9 à 16 ^{ème}	20 pts	Qualifiés	100 pts
Seul le meilleur résultat du joueur est pris en compte. Par exemple, un joueur termine 9 ^{ème} aux finales régionales (20 pts) et 3 ^{ème} aux finales départementales (15 pts), celui-ci marquera uniquement les 20 pts. En cas de podium pour les doubles, le nombre de points est divisé par 2.					

Formation Entraîneur, Arbitres – Art. 10			
Formation IC (initiateur club)	10 pts	Formation AC	10 pts
Formation AF, JAF	20 pts	Formation AR	20 pts
Formation EF	30 pts	Formation AN	50 pts
Formation CQP – (validation)	80 pts	Formation AI	120 pts
Formation DEJEPS	175 pts	Formation JA1	30 pts
Formation DESJEPS	250 pts	Formation JA2	40 pts
Toute formation de dirigeant (trésorier, subventions...etc.) : 20 pts Toute formation de techniciens (colloque, séminaire...etc.) : 20 pts NB : Points attribués après réception d'une facture acquittée, attestant ainsi de la présence à ladite formation.		Formation JA3	50 pts
		Formation JAN	70 pts
		Formation JAI	150 pts

RECOMPENSES BON D'ACHATS	
1 ^{er}	950 €
2 ^{ème}	700 €
3 ^{ème}	500 €
4 ^{ème}	400 €
5 ^{ème}	300 €
6 à 10 ^{ème}	200 €